

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

2023/2026

VILLE DE SÈVRES

54 Grande Rue

01 41 14 10 10 / mairie@ville-sevres.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
I- PRÉSENTATION DE LA VILLE	page 4
L'organisation scolaire et périscolaire	page 6
II- DIAGNOSTIC	page 8
1) Évaluation du PEDT 2019-2022	page 8
2) Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT	page 14
3) La démarche d'élaboration d'un nouveau Projet Éducatif Territorial	page 16
III- MODALITÉS DU PEDT	page 19
1) Les priorités éducatives	page 19
2) Les modalités	page 20
3) Le tissu associatif	page 24
4) Concertation et évaluation	page 25
IV- LE CHAMP DU HANDICAP	page 26
1) L'action de la Ville	page 26
2) Les structures et dispositifs d'accompagnement sur le territoire	page 28
ANNEXES	page 29
Le plan mercredi	page 30
Coordonnées des établissements	page 36
Charte d'utilisation partagée des locaux et des règles de vie à l'école	page 40
Plaquette d'activité pause méridienne	page 49

INTRODUCTION

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La politique éducative de la Ville de Sèvres a pour objectif de donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire. Cela implique de bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte de chacun d'entre eux.

Cette ambition se traduit dans l'action au quotidien des intervenants sur l'ensemble des temps périscolaires, et peut nécessiter également des modalités d'action spécifiques pour les enfants ayant des fragilités ou difficultés.

La Ville de Sèvres et la CAF poursuivent leur partenariat avec la réalisation d'une convention territoriale globale. Elle a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants. Elle favorise ainsi le développement des services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs, grâce à un diagnostic partagé et un plan d'actions associant l'ensemble des partenaires du territoire.

Le PEDT et le plan mercredi, prévoient un dialogue entre les acteurs, une approche globale des temps de l'enfant et permettent l'accès à des activités culturelles, environnementales et sportives de qualité pendant les temps périscolaires sur tous les territoires.

Le PEDT constitue un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner, sur la ville, leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. L'articulation entre les différents temps est essentielle car la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir et d'acquérir différents savoirs, savoir-faire et savoir être. Le PEDT permet ainsi de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Ce nouveau projet éducatif de territoire 2023-2026 permettra aux acteurs qui accompagnent l'enfant au quotidien de bénéficier d'un cadre commun pour l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Notre volonté est d'offrir à chaque enfant un parcours pédagogique épanouissant, riche et valorisant.

I. PRÉSENTATION DE LA VILLE



Sèvres est une commune française du département des Hauts-de-Seine en région Île-de-France. Elle est limitrophe des communes de Chaville, Boulogne-Billancourt (dont elle est séparée par la Seine), Meudon, Ville d'Avray et Saint-Cloud. Elle est située en bordure et sur la rive gauche de la Seine. La commune de Sèvres résulte d'un peuplement progressif au fil des siècles mais prend forme surtout à partir de la fondation du château de Versailles, qui ouvre un axe Versailles-Paris profitable à la commune.

La Ville de Sèvres compte 23 332 habitants, elle fait partie de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO), qui regroupe Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Vanves et Ville d'Avray.

La commune désire valoriser sa richesse environnementale (forêts, berges de la Seine, patrimoine bâti, topographie...) qui constitue un atout en termes d'image pour la Ville et de qualité de cadre de vie pour ses habitants :

Sèvres est située dans l'académie de Versailles.

- La ville administre 5 écoles maternelle, 4 écoles élémentaires et 1 école primaire.
- Le département des Hauts-de-Seine gère le Collège de Sèvres
- La région Île-de-France gère le Lycée Jean-Pierre-Vernant. Ce lycée, comme le collège, accueille les SIS Paris Ouest (sections internationales bilingues français/anglais et français/allemand) à l'excellence reconnue. Le lycée prépare au baccalauréat français et au baccalauréat Français international (BFI)
- Sèvres dispose par ailleurs d'un établissement privé (école et collège) : l'école Sainte Jeanne-d'Arc.
- L'École supérieure de fonderie et de forge, une école d'ingénieurs privée est également installée sur le territoire de la commune, au siège de CTIF (Centre technique des industries de la fonderie).
- Strate École de Design, un établissement d'enseignement supérieur privé, forme des professionnels du design industriel, du modelage 3D et des chefs de projets innovants.

- France Éducation International, établissement placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, est reconnu en France et à l'étranger pour son expertise en matière de formation, d'évaluation et de gestion de projets internationaux.

La commune abrite des équipements sportifs :

- La base nautique de l'île Monsieur, qui accueille des activités d'aviron, canoë-kayak et voile ;
- Les stades des Fontaines, Jean-Wagner, de la Fosse-Renault et de la Mare-Adam ;
- Les terrains de sports du domaine de Brimborion (dont le poney-club), du square Danton et du square Carrier-Belleuse ;
- Les gymnases des Cent-Gardes, des Postillons, des Binelles et Eiffel ;
- Le tennis club de Sèvres ;
- La piscine municipale.
- Le complexe sportif Marcel Bec, géré par l'EPT GPSO, situé à Meudon en limite de Sèvres, est mis à disposition des Sévriens

Sèvres est constituée de 8 quartiers :

Quartier 1 : Bruyères

Quartier 2 : Binelles - Eiffel

Quartier 3 : Garenne - Rive Gauche

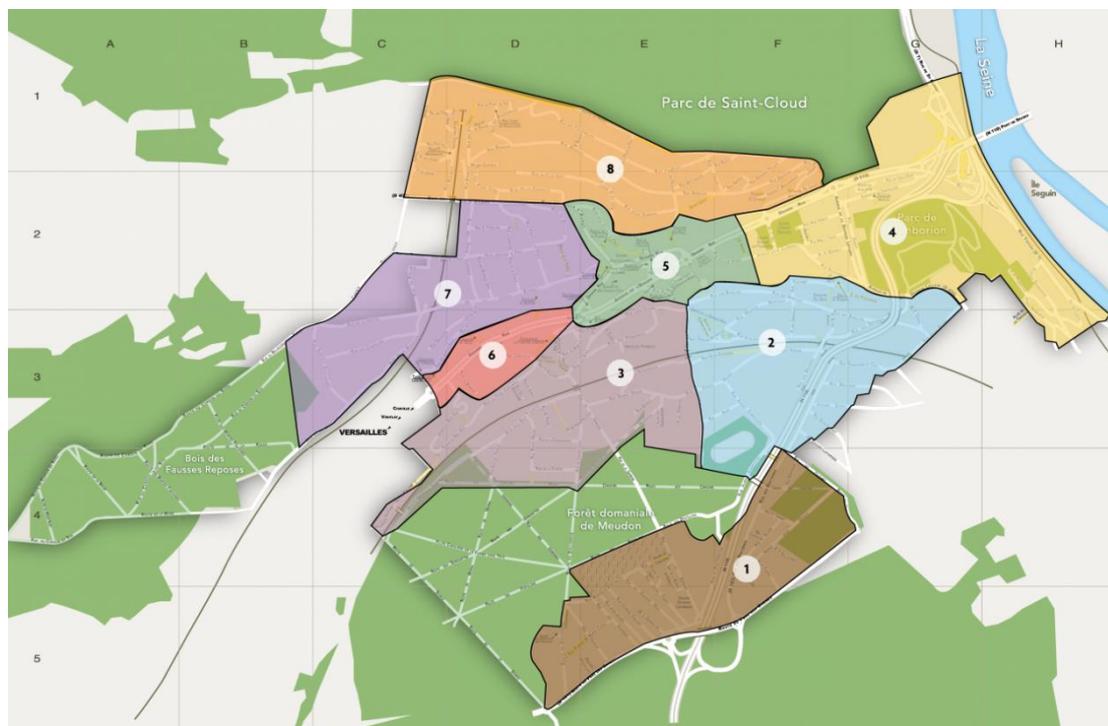
Quartier 4 : Cristallerie - Cent Gardes

Quartier 5 : Centre-Ville

Quartier 6 : Gabriel Péri - Danton

Quartier 7 : Croix Bosset - Monesse

Quartier 8 : Brancas



1) L'organisation scolaire et périscolaire

- L'école commence à 8h30 et finit à 16h30
- 24 heures hebdomadaires réparties sur 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Une pause méridienne de 2h
- Le mercredi est une journée sans école

EFFECTIF DES ECOLES

Rentrée 2023/2024, secteur public

Nombre total d'enfants scolarisés	1752
Niveau maternel	572
Niveau élémentaire	1180

Secteur privé : 76 enfants en maternelle (dont 67 Sévriens) et 133 en élémentaire (dont 112 Sévriens)

Soit un total de 179 sévriens sur 209 inscrits.

LES ÉTABLISSEMENTS

Établissements scolaires	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	5		6
Écoles élémentaires	4		5
Écoles primaires	1	1*	2
Établissements secondaires	2	1	3
Total	13	3	17

*École primaire privée « Sainte Jeanne d'Arc ».

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Accueil de loisirs	Maternelle	Élémentaire
Brimborion	1	1
Gévelot	1	1
Croix Bosset	1	1
Cotton	1	
Gambetta	1	
Parc Cheviron	1	
TOTAL	6	3

Liste nominative, coordonnées et localisation des établissements en annexe

L'offre de services en direction de l'enfance (3-11ans) :

5 écoles maternelles, 4 écoles élémentaires et une école primaire publiques

1 école primaire privée

6 accueils périscolaires (avant et après l'école) pour chaque école du territoire

6 ALSH, mercredis et vacances, équitablement répartis dans toute la ville

Un temps d'étude pour les enfants en élémentaire

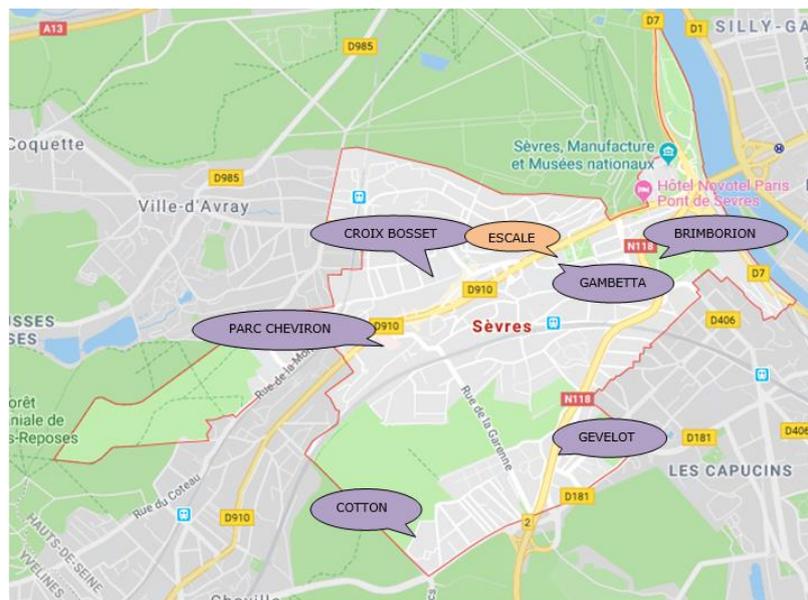
Une salle de spectacles / cinéma

Une offre associative importante de loisirs et de sport

Des équipements sportifs nombreux et de qualité

Des équipements culturels : une médiathèque, une salle de spectacle, un conservatoire de musique et de danse, une salle associative dédiée aux musiques actuelles

Implantation des accueils de loisirs



II. DIAGNOSTIC

Depuis plusieurs années, la Ville de Sèvres s'est inscrite dans une démarche volontariste en mettant la petite enfance, l'enfance et l'éducation au centre de ses priorités, considérant que sa responsabilité dans le domaine éducatif repose sur la mise en œuvre d'une politique éducative forte.

Le PEDT constitue un cadre de référence dans lequel les équipes et les acteurs ont inscrit leurs actions, celles-ci répondent à une logique de co-construction notamment par la contribution de l'ensemble des acteurs du territoire.

Cela s'est donc traduit par la constitution d'un comité de pilotage composé des représentants des instances ci-dessous :

- Les partenaires institutionnels : l'Éducation Nationale, CAF, SDJES.
- Les associations locales : culturelles et sportives.
- Les responsables de services municipaux : personnel des écoles, périscolaire, restauration, scolaire, sports.
- Les élus, conseillers municipaux...

Les fédérations de parents d'élèves sont réunies 2 fois par an par les élus de secteur pour échanger sur toutes les problématiques liées aux activités péri et extrascolaires.

1) Évaluation du PEDT 2019-2022

Pour rappel, **les objectifs fixés** par le PEDT de 2019 étaient les suivants :

- Offrir à tous des activités d'initiation et de découverte artistiques, sportives et linguistiques de qualité,
- Privilégier le bien-être des enfants,
- Réduire les inégalités sociales,
- Favoriser la complémentarité et la cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des ALSH mais aussi proposer des activités qui ne sont pas nécessairement en lien avec le projet d'école,
- Avoir une attention particulière aux enfants en situation de handicap,
- Développer l'accès aux outils numériques sur le temps scolaire comme sur le temps périscolaire

Évaluation des actions mises en œuvre :

- *Des animations de qualité sont proposées sur les différents temps périscolaires mais également sur le temps de la pause méridienne. Des ateliers structurés et variés sont encadrés par des animateurs professionnels mais aussi par des éducateurs sportifs, des intervenants extérieurs et parfois des parents bénévoles*

Tous les enfants inscrits à la restauration scolaire peuvent bénéficier de ces ateliers gratuits. Les enfants ont la possibilité de découvrir des activités qu'ils ne pratiquent pas forcément en famille (Cf. annexe 5 plaquette d'activités pause méridienne).

Des ateliers ludiques sont proposés en anglais depuis plusieurs années lors de la pause méridienne, ils permettent aux enfants de s'immerger dans un univers linguistique, grâce à des activités dédiées à leur âge, en trouvant leurs propres repères afin de comprendre et se faire comprendre au quotidien. Nous constatons en fin d'année, une prise de confiance qui donne aux enfants envie de s'exprimer et d'échanger.

Un enfant s'inscrit à un atelier pour la durée d'un trimestre et peut choisir plusieurs ateliers dans la semaine. L'assiduité de l'enfant à son atelier constitue un facteur d'évaluation.

- *Afin de renforcer la professionnalisation et la formation de ses agents, la Ville propose chaque année une journée pédagogique à ses animateurs permanents.*

Différentes thématiques ont déjà été abordées telles que :

- 16/12/2015 : « L'identification de l'évolution des missions de l'animateur au regard de la réforme des rythmes scolaires »
 - Animée par M. Pierre Marty, formateur CNFPT
- 14/12/2016 : « Du projet éducatif au projet d'animation »
 - Animée par M. Pierre Marty, formateur CNFPT
- 20/12/2017 : « Le développement de l'enfant de 3 à 6 ans » puis « Le développement de l'enfant de 6 à 12 ans »
- 19/12/2018 : « Responsabilités et réglementation dans les accueils de loisirs »
- 18/12/2019 : « Lutte contre les discriminations dans les accueils de loisirs »
 - Intervention de M. Sylvain GAVROY de l'association AROEVEN puis « Travail sur la pratique et la posture professionnelle »
- 16/12/2020 : « La communication et les relations professionnelles »
- 14/12/2022 : « La communication au sein des équipes »
 - Intervention de M. Christophe GEMMO, formateur puis temps « d'échanges de pratiques et identification des principaux points de questionnement ».

Ainsi les compétences des agents et une cohésion d'équipe sont renforcées. Une continuité dans un parcours de formation individuel est souvent constatée par la suite. Ces formations sont principalement proposées par le CNFPT.

En décembre 2023, nous accueillerons les animateurs vacataires pour la première fois à cette journée pédagogique ; ainsi, ils pourront développer leurs connaissances pédagogiques et également se sentir reconnus dans leur travail au même titre que les permanents.

- *Afin de réduire les inégalités sociales, la Ville a mis en place, en février 2022, un nouveau système de tarification social et familial pour les activités périscolaires et scolaires plus simple, plus juste et cohérent. Les principaux effets de cette réforme sont :*
 - ✓ L'instauration d'un principe de préinscription
 - ✓ Une prise en compte du nombre d'enfants à charge plus favorable pour les familles
 - ✓ Le soutien aux familles monoparentales
 - ✓ Le soutien aux élèves atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap
 - ✓ Le soutien aux familles nombreuses
 - ✓ La création d'un taux de participation individualisé (TPI) propre à chaque famille et applicable à toutes les activités
 - ✓ La suppression des effets de seuils entre deux tranches de quotients et lissage des efforts
 - ✓ L'adaptation de la facturation à la fréquentation du service (suppression des forfaits).

Le CCAS peut apporter une aide aux familles défavorisées pour le règlement des classes de découverte, par exemple, ou encore prendre charge la différence de coût d'un repas quand l'enfant suis un cursus spécifique non présent sur la commune (ex : classes de patinage à Boulogne-Billancourt).

Le Pass Jeunes Culture et Sport de la Ville constitue une aide financière aux familles pour des activités extrascolaires sous la forme de la remise d'un chèque nominatif d'une valeur de 50 € à destination des enfants sévriens en classe de CM1 ou de CM2.

- *Renforcement de la continuité éducative par la participation des différents acteurs des actions communes. En voici quelques exemples :*

- ✓ Participation des équipes périscolaires aux « Évaluations école » mises en œuvre par l'Éducation nationale.
- ✓ Participation du personnel périscolaire lors des classes de découverte et séjours courts.
- ✓ Des sorties scolaires communes avec le personnel périscolaire (Château de Breteuil/Ferme...).
- ✓ Participation au carnaval de l'école en février 2023.
- ✓ Des journées sportives enseignants/parents/équipe animation (stade Wagner) en 2022.
- ✓ Défi Mathématiques en 2023.

- *Pérennisation des actions culturelles et sportives de la Ville sur le temps scolaire.*

- ✓ Présence hebdomadaire d'un intervenant musical auprès de tous les élèves de grande section.
- ✓ Présence hebdomadaire d'éducateurs sportifs auprès des enseignants pour toutes les classes élémentaires.
- ✓ Nombre de créneaux de natation scolaire largement supérieur aux préconisations de l'Éducation nationale.
- ✓ Évènements sportifs annuels : cross, tournoi de volley, olympiades...
- ✓ Affectation d'éducateurs sportifs et d'animateurs à l'encadrement du dispositif SRAV.
- ✓ Participation au dispositif « foot dans les écoles ».
- ✓ Participation au dispositif « Ciné SEL ».
- ✓ Spectacle théâtral de Noël proposé à tous les élèves maternels et élémentaires.
- ✓ Chèque-cadeau livre de Noël offert à tous les élèves maternels et élémentaires.
- ✓ Livre cadeau de fin d'année offert à tous les élèves de CM2.

- *Depuis septembre 2013 la Ville de Sèvres est membre du Réseau Loisirs Handicap 92 et a signé, en 2018, la Charte d'Engagement Réciproque. Plusieurs événements se sont déroulés en partenariat, en voici quelques exemples :*

- ✓ Participation au mois de l'illustration organisé par la Ville.
- ✓ Formation des acteurs éducatifs dans l'accueil et l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap en accueils de loisirs ».
- ✓ Spectacle de marionnettes géantes sur la thématique de la différence.
- ✓ Présentation projet semaine handicap (du 25 au 29 mars 2019) + exposition (du 5 au 15 avril 2019) à partir des réalisations des enfants.
- ✓ Exposition du 09 au 31 mars 2022 (les œuvres ont été réalisées en 2D en format BD).
- ✓ Intervention de parents porteur de handicap lors des temps périscolaires.
Projection du film d'animation « Valentina ».
- ✓ Journée de l'autisme en 2023....

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis dans les accueils de loisirs les plus adaptés au handicap signalé (exemple : un enfant en fauteuil roulant sera inscrit à Brimboration ou à Gévelot qui disposent d'un ascenseur). Pour les enfants atteints de troubles de la santé (allergies alimentaires) un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place dans la continuité du protocole scolaire.

Mise en place d'une équipe handicap formée, qui permet un accueil spécifique d'enfants porteurs de handicap dans chacune des structures (1 animateur dédié par accueil).

D'autre part les équipes d'animation sont régulièrement sensibilisées à la question du harcèlement scolaire. Un travail conjoint de veille, d'information et d'écoute des enfants est mené avec les équipes enseignantes.

- *En 2021, la Ville a poursuivi son vaste programme pluriannuel de création d'infrastructures et d'équipements numériques dans les écoles, selon trois axes :*

1. construire un réseau prioritaire communal en très haut débit auquel seront connectées les écoles
2. déployer la connexion haut débit dans les bâtiments scolaires.
3. équiper les classes de matériels numériques répondant aux besoins et attentes des enseignants (tableaux numériques interactifs, ordinateurs de fond de classe...).

Après le déploiement d'écrans numériques interactifs dans toutes les classes des écoles élémentaires, la Ville de Sèvres poursuit sa politique numérique au service des écoliers en investissant dans un nouvel outil : la classe mobile.

Une classe mobile se présente sous la forme d'une valise sécurisée de dix tablettes numériques, avec chargement intégré, facilement transportable d'un endroit à un autre. Le déploiement des classes mobiles sera achevé en 2024.

Depuis septembre 2019 la Ville a augmenté la capacité de ses accueils de loisirs de 48 places. Depuis 2022, la Ville ne propose plus d'inscriptions forfaitaires aux activités périscolaires. Cela permet aux familles, notamment pour l'accueil du mercredi, d'être au plus proche de leurs besoins et également de favoriser l'inscription ponctuelle à l'activité.

Concernant les accueils du soir, les familles s'inscrivent aux deux heures d'activités, libre à elles de récupérer leurs enfants avant 18h30. Pour l'année scolaire 2022/2023, 62% des enfants scolarisés en maternelle étaient inscrits à l'accueil de loisirs du soir.

Offre existante au 31/12/2022

Nature de l'accueil	Tranches d'âge	Gestionnaire	Au 31 décembre 2022		
			Nb de places SDJES	Nb d'implantation	Nb de journées / enfants
Accueil de loisirs extrascolaire	Maternels	Mairie DFEJ	312	4	9060
	Élémentaires	Mairie DFEJ	264	3	6890

Nature de l'accueil	Tranches d'âge	Gestionnaire	Au 31 décembre 2022		
			Nb de places SDJES	Nb d'implantation	Nb de journées / enfants
Accueil de loisirs mercredi	Maternels	Mairie DFEJ	312	6	8573
	Élémentaires	Mairie DFEJ	264	3	6977

Nature de l'accueil	Tranches d'âge	Gestionnaire	Au 31 décembre 2022		
			Nb de places SDJES	Nb d'implantation	Nb de journées / enfants
Accueil de loisirs du soir	Maternels	Mairie DFEJ	312	6	40464

Analyse des besoins en matières d'accueil de loisirs

Recensement de la demande en matière d'accueil de loisirs sans hébergement année 2022 :

Nature de l'accueil	Tranches d'âge	Nombre de demandes* exprimées	Nombre de demandes satisfaites	Commentaires sur les écarts observés
Accueil de loisirs extrascolaire	Maternels	1141	1141	Listes d'attente satisfaites après annulations
	Élémentaires	836	836	

Nature de l'accueil	Tranches d'âge	Nombre de demandes* exprimées	Nombre de demandes satisfaites	Commentaires sur les écarts observés
Accueil de loisirs périscolaire - Mercredis	Maternels	535	535	Plus de forfaits. Toutes les demandes mêmes ponctuelles sont satisfaites
	Élémentaires	450	450	
Accueil de loisirs périscolaire - Accueil du soir	Maternels	684	684	Aucune limite de place

Le nombre de places ouvertes durant les vacances scolaires dépend du nombre de demandes recensées durant les campagnes d'inscription. Les inscriptions se font sur une période déterminée ;

d'une manière générale, toutes les demandes réalisées dans les délais fixés sont satisfaites. Les demandes réalisées ultérieurement peuvent bénéficier des places encore disponibles jusqu'à J-8.

Actions et objectifs :

- Mise en cohérence des projets pédagogiques des accueils de loisirs avec les projets pédagogiques des écoles.
- Des rencontres entre les directeurs d'école et d'accueils de loisirs ont lieu tout au long de l'année, formelles et informelles, afin de favoriser une collaboration de qualité entre les différents acteurs du projet. Les directeurs d'accueil de loisirs participent au sein de chaque école aux réunions de rentrée scolaire ; ils y ont ainsi l'occasion de se présenter aux familles, avec leur équipe, et d'évoquer le fonctionnement et les projets de leur structure.
- Les directeurs d'accueil de loisirs sont régulièrement invités aux conseils d'école et peuvent participer selon les situations, à des réunions d'échange avec les équipes éducatives de l'Education nationale.
- Des partenariats sont construits avec les établissements culturels de la Ville comme la médiathèque, le musée de la céramique ou le SEL (Sèvres espace loisirs : cinéma et théâtre) afin de valoriser notre environnement.
- Le tissu associatif riche permet de compléter la programmation des équipes d'animation.
- Les parents sont associés aux journées portes ouvertes ainsi qu'à l'ensemble des manifestations de l'accueil de loisirs.
- Tout au long de l'année, les projets d'animation proposent des activités en lien avec l'environnement naturel de la Ville.
- Les équipes d'animation élaborent des projets d'animation en lien avec leur projet pédagogique.

Ces projets se sont articulés autour de 5 axes principaux :

- Développer les valeurs citoyennes
- Favoriser la socialisation et l'épanouissement des enfants
- Permettre la découverte et l'initiation à de nouvelles activités
- Favoriser l'accès à la culture.
- Sensibiliser le jeune public au développement durable.

Exemples de projets :

Projets Développement Durable :

- En juillet 2023 : animation au JAD (Le jardin des métiers d'art et du design) : « l'été au Jardin, carte Blanche à Alexandre Echassieriau ».
- Projet Anti gaspillage (pesée des aliments).
- Atelier jardin pédagogique.
- Un référent « éco citoyen » par structure (suivi de formation sur l'écologie et le développement durable).

Autres projets :

- Sport : projet sur les Jeux Olympiques
- Environnement et Développement durable
- Un projet cinématographique
- Un projet sur la découverte des saisons

- Un projet sur les « Voyages à travers le temps ».
- Collecte de bouchons
- Fête foraine réalisée avec des matériaux recyclés
- Participation au projet de cours végétalisées (école primaire Cotton)
- Projet écocitoyenneté (tri des déchets)

2) Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

La Ville de Sèvres dispose de nombreux atouts qui facilitent une mise en œuvre efficace et de qualité du projet éducatif territorial :

- Un cadre verdoyant :

La Ville de Sèvres est limitrophe des communes de Chaville, Boulogne-Billancourt, Meudon, Ville d'Avray et Saint-Cloud. Elle est située en bordure et sur la rive gauche de la Seine et entourée de verdure arborée avec les parcs de Saint-Cloud et de Brimborion dans le bas de Sèvres ainsi que la forêt domaniale de Meudon et le bois de Fausses Reposes dans les hauts de Sèvres.

- Le bassin scolaire :

Composé de 10 écoles (5 maternelles, 4 élémentaires et 1 primaire), il est accessible et structuré. Il permet à tous les élèves d'avoir accès à des équipements scolaires à moins de 15 minutes à pied du lieu d'habitation ou grâce aux transports scolaires qui les amènent jusqu'à leur établissement. Chaque école propose des temps de garderie ou d'accueil périscolaire avant et après l'école.

Un collège et un lycée, avec des sections internationales, sont également implantés à Sèvres, avec respectivement, 1000 et 1520 élèves. Le lycée accueille également plusieurs sections post-bac, très spécifiques comme arts appliqués, audiovisuel, musique... qui regroupent environ 450 élèves.

La Ville de Sèvres est très attachée à l'apprentissage des langues étrangères. Ainsi, de l'élémentaire à la terminale, depuis de nombreuses années, des élèves bilingues germanophones et anglophones sont accueillis à Sèvres ; il s'agit des SIS (Sections internationales) Paris Ouest (Sèvres, Saint-Cloud et Boulogne-Billancourt).

- Une équipe périscolaire diplômée et expérimentée, riche d'une expérience de plusieurs années dans le cadre des ateliers du temps du midi :

- 6 directeurs d'accueil de loisirs, soir et mercredi, qui sont également responsables du temps de restauration scolaire élémentaire. Les directeurs sont secondés par des adjoints diplômés BAFD ou en cours de formation BAFD.
- 26 animateurs permanents.
- Environ 60 animateurs vacataires dont une vingtaine travaillant sur les 3 temps (midi, soir et mercredi).

- Un réseau associatif important et dynamique qui intervient dans le cadre des activités périscolaires :

- Dynamic Sèvres (sport)
- Sèvres Unité Musique (SUM)
- Le petit Roque de Sèvres – Ville d'Avray (échecs)...
- Les Savants Fous (expériences scientifiques)
- La Maison de la Nature et de l'Arbre

D'autres associations pourront rejoindre le dispositif au fur et à mesure.

- Un réseau riche et varié d'intervenants extérieurs avec des compétences spécifiques qui interviennent dans les écoles élémentaires :
 - Musique
 - Échecs
 - Anglais
 - Arts plastiques
 - Cirque
 - Magie
 - Sciences

- Un soutien et un investissement des fédérations ou associations de parents d'élèves :
 - FCPE
 - PEEP
 - Pêle-mêle (école maternelle Bruyères et école élémentaire Bruyères)
 - BLIPE (école maternelle Brimborion)
 - LIPEG (école élémentaire Gambetta B)

- Des équipements de qualité et de proximité :

L'ensemble des activités se déroule dans des lieux adaptés. Des équipements, municipaux ou autres, proches des établissements scolaires et périscolaires, peuvent être utilisés à l'instar de la bibliothèque-médiathèque, du SEL (Sèvres Espace Loisirs - espace culturel), du stade des Postillons ou du stade Jean Wagner.

De manière générale, la mobilisation de l'ensemble des acteurs (directeurs d'écoles, directeurs d'accueils de loisirs et animateurs, associations, fédérations de parents d'élèves, intervenants extérieurs) permet d'avancer de manière constructive et positive.

- Un mode de recrutement opérationnel avec une fidélisation de nos animateurs vacataires :

Des temps de travail « hors encadrement » sont alloués à nos animateurs vacataires à hauteur d'une dizaine d'heures par mois. Ainsi, les animateurs vacataires sont intégrés aux temps de préparation, mais aussi de formation et d'élaboration de projets.

Sur la base du volontariat, ils peuvent également s'inscrire dans des dispositifs de l'Éducation nationale tels que le SRAV (Savoir rouler à vélo) ou l'accompagnement à la piscine.

Cette démarche a pour objectif de fidéliser les agents vacataires et de renforcer le partenariat Ville /Éducation nationale.

En relation avec la DRH, nous consultons plusieurs sites pour les recrutements dont des sites « étudiants » :

- Sites étudiants (étudiants-com/Jobaviz/Studand Job/CIDJ/l'étudiant...)
- Pôle emploi (partie étudiants)
- Indeed
- Emploi public
- PlanetAnim
- Job Anim.

Des Affiches « Sèvres recrute » sont régulièrement déposées dans divers forums. Des directeurs et animateurs volontaires participent au forum des métiers organisés par le collège de Sèvres.

Le service communication de la Ville publie les offres d'emploi sur des supports tels que les panneaux électroniques mais aussi sur le journal municipal « le Sévrien ».

Le service communication a également réalisé une vidéo sur le métier d'animateur intitulé « être animateur à Sèvres » disponible sur le site de la Ville.

Les contraintes du territoire :

- **Fermeture de classes :**

La Ville enregistre depuis plusieurs années une baisse des effectifs scolaires entraînant des fermetures de classes. Cette tendance s'est amplifiée après la crise sanitaire (COVID). A la rentrée de septembre 2023, cinq nouvelles fermetures de classes ont été annoncées par l'Éducation nationale.

3) La démarche d'élaboration d'un nouveau Projet Éducatif Territorial

L'objectif du Projet Éducatif Territorial est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire et ainsi d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité avant, pendant et après l'école.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée par des intervenants variés dans des lieux et des moments différents, fonde la nécessité d'organiser les interventions des acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement. Il faut accepter que dans ces temps, il y ait des moments où l'enfant ne fait rien, le fait seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la responsabilité d'un animateur.

Le Projet Éducatif Territorial permet une réflexion commune de tous les partenaires dans la recherche d'une cohérence, mais aussi d'une diversité des modes d'intervention. En effet, les adultes différents dans leurs fonctions et leurs rôles se complètent pour construire un plan d'actions centré autour de l'enfant, basé sur des engagements partagés par tous.

Les directeurs des accueils de loisirs et responsables des temps méridiens ont été sollicités afin d'identifier leurs souhaits et besoins ainsi que les axes pédagogiques sur lesquels ils souhaitent s'orienter.

Des actions sont menées en partenariat avec les familles telles que des animations sur la préparation des kermesses d'école : binôme animateurs/parents et des petits déjeuners parents/équipe d'animation.

D'un point de vue qualitatif

- **Répartition des différents types d'accueil (extrascolaire, périscolaire, vacances, municipal / associatif) :**

En maternelle, les accueils de loisirs du soir ainsi que les accueils du mercredi sont rattachés à l'école fréquentée par l'enfant. Les enfants des écoles élémentaires sont répartis pour les accueils du mercredi sur trois établissements : Brimboration, Gévelot, Croix Bosset. Les accueils vacances ouvrent en fonction du nombre de demandes pendant la période d'inscription.

- Apports des différents services (coordination, ...) :

Tous ces services sont municipaux et sont coordonnés à partir du service périscolaire. Service qui supervise également la mise en place du Plan mercredi.

- Accueil des enfants porteurs de handicap :

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis dans les accueils de loisirs les plus adaptés au handicap signalé (exemple : un enfant en fauteuil roulant sera inscrit à Brimborion ou à Gévelot qui disposent d'un ascenseur). Pour les enfants atteints de troubles de la santé (allergies alimentaires) un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place dans la continuité du protocole scolaire.

Mise en place d'une équipe handicap formée, qui permet un accueil spécifique d'enfants porteurs de handicap dans chacune des structures (1 animateur dédié par accueil).

Analyse du profil des familles, des enfants et de leurs besoins

- Évolution du profil des familles et des enfants/jeunes (familles monoparentales, familles nombreuses, ...) :

La population de 23108 habitants en 2020 est en diminution de 0,96% par rapport à 2015.

Globalement en 2019 (source INSEE), les familles avec enfants représentent 65.6% des familles contre 67% des familles en 2013. Le nombre des familles avec enfants est donc en diminution.

En six ans (chiffres 2013-2019), le nombre de familles monoparentales a augmenté de 12,07% et le nombre de familles nombreuses (+ de 4 enfants) diminue de 29,68% (source INSEE).

- Évolution des demandes des familles et des enfants :

En septembre 2018, avec le retour de la semaine à 4 jours (qui marque donc la fin de la semaine de 4.5 jours liée à la réforme des rythmes scolaires), la demande des familles a évolué. Pour l'accueil de loisirs du mercredi les demandes augmentent et varient > mise en place de la possibilité de s'inscrire à la demi-journée (différents forfaits : matin sans repas, matin avec repas, après-midi sans repas ou journée avec repas) et augmentation de la capacité d'un des accueils pour l'élémentaire.

Points forts de l'organisation du secteur périscolaire :

- Les familles sont satisfaites de l'offre de la pause méridienne, des accueils de loisirs du mercredi, soir et vacances.
- La fréquentation des ateliers pendant la pause méridienne a permis la découverte de nouvelles activités.
- Une amélioration est à noter au fil des années. Les enfants se sont adaptés et comprennent le fonctionnement entre les différents temps d'accueil périscolaires.
- Des projets communs riches proposés en partenariat avec les écoles.
- Des temps de réunion proposés aux équipes d'animation pour travailler sur un thème de formation, des échanges, des résolutions de problèmes rencontrés, de mise en situation, d'échanges de compétences, des jeux de société pour apprendre les règles.

- Les temps de travail en dehors des accueils des enfants sont bénéfiques (réflexion en cours sur la possibilité d'augmenter ces temps de travail hors présence enfants).
- Temps de réunion avec les partenaires (exemple vacan'sports avec le Conseil départemental 92).
- Beaucoup d'outils pédagogiques mis à disposition dans une base de données.
- Réunions thématiques de directions riches et variées.
- Les relations se sont améliorées entre les personnels ATSEM et les équipes enseignantes, ainsi qu'avec les équipes d'animation.
- Investissements annuels substantiels faits par la commune pour l'entretien et la rénovation de ses structures scolaires et périscolaires.
- Possibilité de fidéliser les animateurs vacataires en leur proposant des activités supplémentaires hors temps périscolaires (Accompagnement des groupes scolaires à la piscine/participation au S.R.A.V : savoir rouler à vélo).

Axes d'amélioration :

- Réfléchir à une meilleure utilisation des salles notamment au sujet de la réorganisation spatiale des locaux mais aussi à leur utilisation.
- Inclure plus de partenaires pour évaluer et amender si besoin le PEDT.
- Le recrutement (équipes souvent incomplètes en début d'année scolaire).
- Renforcer encore la politique de formation des personnels ATSEM et animation.

III. MODALITÉS DU PEDT

1) Les priorités éducatives

Objectifs généraux du PEDT

OBJECTIFS :

- L'épanouissement personnel : développement de l'estime de soi, de l'autonomie et du bien-être.
- Le vivre ensemble : l'ouverture au monde et aux autres, la citoyenneté et l'éco-citoyenneté et la solidarité.
- La découverte du territoire et des richesses de l'environnement sévrien (valorisation du patrimoine local).
- Développer l'articulation entre les différents temps, espaces et partenaires pour une continuité éducative
- Poursuivre et renforcer les liens avec les équipes enseignantes et les familles.
- L'accueil et l'accompagnement des enfants porteurs de handicap.

LES ENJEUX :

- Un diagnostic partagé par une concertation entre tous les partenaires concernés (Éducation nationale, parents d'élèves, équipements culturels et sportifs, associations...).

- Un travail de réflexion global prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps et ses différents environnements (familiaux, sociaux et culturels.)

-La prise de conscience de notre richesse environnementale, la mise en valeur et la protection de notre patrimoine.

- La garantie d'une continuité éducative entre les enseignements et les activités proposés sur les temps périscolaires et extrascolaires.

La ligne directrice des activités :

La mission des équipes d'animation est de proposer aux enfants une palette d'activités favorisant la découverte, la curiosité, l'expérimentation et les échanges.

Les équipes d'animation ont le souci de rendre les enfants acteurs de leurs temps de loisirs en étant notamment à l'écoute de leurs propositions et de leurs choix.

Articulation du PEDT avec des dispositifs existants

Dispositif	non	oui	Nature de cette articulation
Projet éducatif local	x		
Contrat éducatif local	x		
Contrat de Ville	x		
Contrat dans le domaine culturel	x		
Contrat local d'accompagnant à la scolarité		x	Oui (associations sévriennes d'aide à la scolarité)
Convention territoriale globale (en remplacement du CEJ)		x	renouvellement en cours
Autres (Charte SAIS 92)		x	Accueil des enfants en situation de handicap.

2) Les modalités

Emploi du temps hebdomadaire

Depuis septembre 2018, les horaires des temps scolaires et périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires sont les suivants :

- **Pour les écoles maternelles**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30	garderie	garderie	accueil de loisirs de 7h30 à 18h30	garderie	garderie
8h30-11h30	école	école		école	école
11h30-13h30	pause méridienne	pause méridienne		pause méridienne	pause méridienne
13h30-16h30	école	école		école	école
16h30-18h30	accueil du soir	accueil du soir		accueil du soir	accueil du soir

- **Pour les écoles élémentaires**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30	garderie	garderie	accueil de loisirs de 7h30 à 18h30	garderie	garderie
8h30-12h00	école	école		école	école
12h00-14h00	pause méridienne	pause méridienne		pause méridienne	pause méridienne
14h00-16h30	école	école		école	école
16h30-18h00	étude surveillée	étude surveillée		étude surveillée	étude surveillée

Déclaration du temps périscolaire et extrascolaire auprès du SDJES

Les activités déclarées auprès du SDJES sont l'accueil de loisirs du soir, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires.

Taux d'encadrement

Taux d'encadrement appliqué en élémentaire :

- 1 animateur pour 12 enfants.

Taux d'encadrement appliqué en maternelle :

- 1 animateur pour 8 enfants (mercredi et vacances).
- 1 animateur pour 10 enfants (accueil de loisirs du soir).

Activités proposées dans le cadre du PEDT Plan mercredi

Le Plan mercredi préconise que les activités s'organisent par cycle et aboutissent à une finalité ludique et pédagogique. L'objectif étant d'offrir à tous des activités d'initiation et de découverte artistiques, sportives, culturelles de qualité.

Une action menée par tous les accueils de loisirs sur le thème du handicap et de la discrimination, a abouti en avril 2023 à une exposition au SEL ouverte à tous les sévriens.

Pour l'année scolaire 2023/2024, les accueils de loisirs organisent leurs actions autour de 4 grands axes en cohérence avec les projets d'école auxquels ils sont rattachés :

- Développer les valeurs citoyennes en réduisant les inégalités sociales et en valorisant le patrimoine local.
- Favoriser la socialisation et l'épanouissement des enfants.

- Permettre la découverte et l'initiation à de nouvelles activités en favorisant l'accès à la culture ainsi qu'à la découverte de la nature.
- Avoir une attention particulière aux enfants en situation de handicap.

Ainsi de nombreux projets favorisant le vivre ensemble et la place de l'enfant seront mis en place :

- Le vivre ensemble (projet cuisine, les arts martiaux, projet musique, découverte de nouvelle culture et du sport).
- Projet intergénérationnel (partenariat avec les Maison de retraites Champfleury et Médicis).
- Sensibilisation au handicap : dans le cadre d'une exposition conçue et réalisée par les accueils de loisirs.
- Favoriser la continuité éducative et la communication avec le corps enseignant mais aussi renforcer les liens avec les familles.
- La découverte des différentes cultures (projet commun avec l'école).
- Mini-séjour organisé à l'été 2024.

Le tour olympique et paralympique :

La Ville de Sèvres s'est portée volontaire pour participer au Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine (TOP 92), événement initié par la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Direction Départementale de l'Éducation nationale qui se définit comme étant un parcours d'animations sportive et/ou culturelles.

Ainsi, entre octobre 2023 et avril 2024, le TOP 92 favorise l'organisation d'animations sur le thème de l'Olympisme, l'opération devant se traduire par la mise en place d'ateliers sportifs et culturels durant une semaine (pour Sèvres, la semaine du 16 au 22 octobre 2023), la clôture de l'événement se traduisant quant à elle par le passage d'un flambeau d'une commune à l'autre.

A cette occasion, les accueils de loisirs proposeront différentes actions d'animation :

- Rencontre Inter centre Élémentaire « Rigolympiades »
- Course déguisée + jeux
- Parcours Trottinette/Vélo
- Jeu de piste de la Flamme
- Semaine Tournoi de Jeux : Initiation à des sports collectifs représentés aux Jeux olympiques : Badminton, tennis de table, Hockey, football, handball
- Visite au musée de la céramique
- Défilé des nations (flash mob)

Modalités d'articulation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire

Le travail effectué pour assurer la permanence des équipes d'animation pendant le temps du midi, du soir et les mercredis a été jugé très positivement par les familles.

Pour rappel, trois grands secteurs géographiques ont été définis :

- Les écoles maternelle et élémentaire Croix Bosset/l'école maternelle Parc Cheviron.
- L'école primaire Cotton/les écoles maternelle et élémentaire Bruyères (avec le mercredi l'accueil de loisirs mixte Gévelot)
- Les écoles maternelle Gambetta et élémentaires Gambetta A et B / l'école maternelle Brimborion (avec le mercredi l'accueil de loisirs mixte Brimborion).

Cette organisation permet aux enfants et à leurs parents de mieux identifier les adultes référents et aux directeurs d'écoles d'avoir les mêmes interlocuteurs pendant le temps du midi, du soir et du mercredi.

Complémentarité entre les différents temps éducatifs et axes prioritaires communs

Une continuité dans la mise en place d'activités est recherchée, afin que deux mêmes thématiques, menées différemment sur le temps scolaire et le temps périscolaire, soient complémentaires.

Une communication efficace entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation permet de mieux connaître les projets de chacun et de travailler à des projets communs.

Organisation des transitions et des responsabilités

Dans les écoles maternelles, le directeur de l'accueil de loisirs organise la prise en charge des enfants inscrits à l'accueil de loisirs du soir, en coordination avec le directeur d'école.

Dans les écoles élémentaires, le coordinateur périscolaire met en œuvre le temps du midi incluant les activités, le repas et le temps de récréation.

Le mercredi

Les directeurs d'accueil de loisirs et leur équipe prennent en charge les enfants inscrits.

Les accueils de loisirs accueillent les enfants à partir de 7h30.

Sur chacun de ces temps les directeurs d'accueil de loisirs disposent de listes de présence afin de garantir la sécurité des enfants.

Lieux d'activités

Une gestion optimale des locaux (écoles, accueils de loisirs, locaux municipaux proches) est recherchée. Ainsi, selon la configuration des écoles maternelles comme des écoles élémentaires, sont utilisés :

- Les salles des accueils de loisirs (Gévelot et Brimborion).
- Les salles de motricité, les gymnases.
- Des espaces communs mutualisés (salles informatiques, salles d'activités).

- Des établissements extérieurs de proximité (stades, médiathèque-bibliothèque...).

La mise en place du Plan mercredi assure une collaboration entre les différents partenaires ainsi les locaux et le matériel pédagogique sont mutualisés conformément à la *Charte d'utilisation partagée des locaux et des règles de vie à l'école* (Cf. annexes). Ce document a pour objectif de définir et de contractualiser l'utilisation commune par l'école et l'accueil de loisirs de locaux tels que des salles de classes ou des bibliothèques. Ce document a été présenté au cours du comité de pilotage des rythmes scolaires du 25 juin 2015.

Mode d'inscription aux activités proposées et modalités d'information des familles

Depuis 2016, la Ville a développé un portail famille en ligne, appelé Espace Familles, via lequel peuvent être réalisées toutes les demandes d'inscription aux activités mais également le règlement des factures et la consultation de documents (règlement intérieur, tarifs, calendrier d'inscription...).

Plusieurs modalités d'information et d'inscription, directement à destination des enfants, coexistent :

- Ateliers du temps de restauration scolaire élémentaire : une plaquette trimestrielle de présentation des ateliers est distribuée à tous les enfants de l'école. Cette plaquette (Cf. annexes) comprend également un bulletin d'inscription que les enfants renseignent.
- Accueil du soir maternel, accueil de loisirs mercredi et vacances : un programme des activités (Cf. annexes) est réalisé par chaque directeur pour chacune des périodes de l'année, puis affiché dans les accueils à destination des enfants et des parents (concernant les vacances scolaires, mis également en ligne sur le portail famille de la Ville de Sèvres).

Durée du PEDT : 3 ans

En fonction des retours d'expérience, le caractère évolutif du PEDT permettra son amélioration progressive durant ces 3 ans en termes de contenu des activités, de formation des intervenants et d'ouverture à un panel plus large d'acteurs locaux.

3) Le tissu associatif

La Ville de Sèvres est dotée d'un tissu associatif important. Ainsi, 150 associations sont actives dont environ 50 qui œuvrent pour l'enfance et la jeunesse (sport, aide aux devoirs, théâtre, musique...)

En ce qui concerne l'accompagnement de jeunes, l'association Action Jeunes est un partenaire important sur le territoire tout comme la Mission Locale et Seine Ouest Entreprise et Emploi. La Maison de la famille, le CCAS et le CSPA sont des relais importants sur les questions sociales, médicales ou d'accompagnement à la parentalité.

En complément des accueils de loisirs, l'offre associative très large permet également aux parents d'obtenir un soutien ou de proposer divers loisirs à leurs enfants dans des domaines variés.

PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE	ENTRAIDE / SOLIDARITE / FAMILLE
Association des Assistantes Maternelles Indépendantes Crèche Parentale APDM - Au pays des Merveilles Ass de Cœur (soutien scolaire) La Courte Échelle (soutien scolaire)	ASTI Sèvres CLIC Entour'âge Centre du Bénévolat Sèvres Entraide sévrienne Grandir ensemble La Maison de la Famille Relais sévrien Secours Catholique Sèvres Secours Populaire Français Société Saint Vincent de Paul

Exemples de projets menés en partenariat par les accueils de loisirs :

- Activités Vacan'sports proposées par le Conseil départemental 92
- JAD (Jardin des Métiers d'Art et du Design) : « l'été au Jardin, carte Blanche à Alexandre Echasseriau »
- GPSO (Grand Paris Seine Ouest) : Journée animation : Eco Park et Maison de la Nature et de l'Arbre
- SUM (Sèvres Unité Musique) : projet musique (initiation à la batterie)
- Dispositif Orange Digital Center (atelier numérique gratuit) : « Les magiciens du numérique »
- Festival Chorus
- Animations sportives au stade Marcel Bec/stade des Fontaines
- Partenariat avec l'ACM SAIDA de Paris
- Partenariat avec les maisons de retraites Champfleury et Médicis (poterie, carnaval, crêpes,
- Archives de Sèvres (thème : à travers le temps)
- Espace expression avec la Maison de la Famille

4) Concertation et évaluation du nouveau PEDT

Les modalités de concertation autour du PEDT établies en 2019 sont conservées.

Les parents sont concertés dans le cadre des conseils d'école qui se déroulent trois fois par an. À cela s'ajoute deux réunions annuelles consacrées au champ périscolaire et animation, auxquelles sont conviés les représentants élus de parents d'élèves.

Les directeurs d'école, en dehors des conseils d'école ou des réunions spécifiques, rencontrent les élus de la Ville et les services municipaux au cours de deux réunions annuelles.

Enfin les personnels d'animation sont concertés tout au long de l'année, soit de manière informelle lors des échanges quotidiens avec leur service de rattachement, soit de manière formelle lors des réunions mensuelles organisée par leur hiérarchie.

L'ensemble de ces dispositions permet à la Ville d'avoir une vision claire des attentes de ses agents, de ses partenaires et des usagers et de conserver une souplesse lui permettant au besoin de modifier, d'améliorer les actions en cours.

IV. LE CHAMP DU HANDICAP

1) L'action de la Ville

Les accueils de loisirs

Depuis 2015 une directrice d'accueil de loisirs est « référente handicap » pour les accueils de loisirs et à ce titre ; elle participe aux réunions organisées par le Réseau Loisirs Handicap 92 ainsi qu'aux réunions pédagogiques des écoles lorsqu'elle est conviée par le directeur d'école et par les parents. Et depuis septembre 2017, une équipe Handicap a été constituée. Chaque structure d'accueil dispose ainsi d'un « référent handicap » en capacité d'accueillir et de veiller sur les enfants en situation de handicap. En lien avec le service formation du Réseau, les animateurs volontaires sont engagés dans un processus de formation.

Tout comme pour la Petite enfance, si le handicap de l'enfant le nécessite, un animateur s'occupe exclusivement de l'enfant pour l'accompagner tout au long de la journée d'accueil.

Chaque année, depuis 8 ans, les accueils de loisirs participent à la semaine du handicap au mois de mars en mettant en place différentes activités de sensibilisation et des expositions. Cette semaine est organisée en partenariat avec des associations comme SAIS 92, l'Unicef ou N'Joy.

En 2023, pour la première fois, un parent d'élève en fauteuil roulant est intervenu dans une école élémentaire pour mener un atelier basket fauteuil. Il y a eu aussi une intervention dans une école maternelle pour un conte miné en langage des signes.

Pour cette année 2023/2024, 15 enfants avec une reconnaissance MDPH sont accueillis dans les ALSH de la Ville.



Réalisation des enfants des accueils de loisirs de la Ville de Sèvres (avril 2023)

La médiathèque

Au sein de la médiathèque, le Pôle Lire Autrement propose plus de 1 600 ressources documentaires adaptées pour les déficients visuels (textes lus et livres en gros caractères). Le pôle Musique et cinéma propose un large choix de films et documentaires en audiodescription (identifiables par un pictogramme représentant un œil sur la jaquette). Les liseuses disponibles à l'emprunt permettent aux lecteurs d'adapter la taille de la police ainsi que la mise en page. Le pôle Musique et cinéma propose un large choix de films et documentaires sous-titrés pour sourds et malentendants (identifiables par un pictogramme représentant une oreille sur la jaquette).

Les liseuses disponibles à l'emprunt permettent le choix d'une police spécifique adaptée aux personnes dyslexiques. L'espace jeunesse propose des livres adaptés aux lecteurs dyslexiques. Il s'agit de collections spécifiques élaborées avec des orthophonistes.

L'ensemble de la médiathèque est accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes porteuses d'un handicap mental ou d'une maladie psychique.

La Ville organise régulièrement des actions de sensibilisation au handicap par l'intermédiaire des accueils de loisirs, du CCAS, de la médiathèque, ...

Politique de la Ville

En 2011, la Ville de Sèvres affirme son engagement en matière d'insertion des travailleurs en situation de handicap, avec la signature d'une convention triennale, avec la Fond pour l'insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP). Au travers de cette convention, la Ville de Sèvres est engagée sur différents axes :

- Maintenir dans l'emploi les salariés en situation de handicap.
- Mener une politique de recrutement active.
- Informer, sensibiliser, les agents de la collectivité à la thématique du handicap.
- Développer la sous-traitance avec les ESAT et EA (Entreprises Adaptées).

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La référente handicap, assure entre autres, la constitution des dossiers d'aide sociale pour :

- L'allocation compensatrice pour aide effective d'une tierce personne.
- La prestation de compensation du handicap.
- L'allocation adulte handicapé AAH.
- Le complément de ressources AAH.
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et l'orientation professionnelle.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément.
- Le parcours de scolarisation.
- La carte d'invalidité.
- La carte de priorité.
- La carte d'invalidité enfant
- La carte de stationnement MDPH.
- La demande de placement en foyer.
- La prise en charge de l'aide-ménagère.

2) Les structures et dispositifs d'accompagnement sur le territoire

Les institutions spécialisées

A Sèvres, il y a 6 établissements qui accueillent des enfants et/ou des adultes porteurs d'un handicap : le Centre Claire Girard (enfants), l'hôpital de jour pour enfants « Les Lierres », l'Institut médico-éducatif « Les Peupliers » (enfants), la Maison Perce-neige (adultes), le Relais Jeunes de Sèvres et l'ESAT Trajectoire et SESSAD (adultes et enfants).

Depuis 2014, le centre de jour pour enfants « Les Lierres » et une école élémentaire de Sèvres, s'inscrivent dans une démarche inclusive. Ainsi, 3 à 5 élèves du centre de jour, atteints de troubles autistiques, se déplacent à l'école 3 fois par semaine, accompagnés de leur enseignant spécialisé, pour partager des temps de vie avec les enfants de l'école. À caractère pédagogique, cette médiation a pour objectifs :

- De provoquer la rencontre entre l'élève du centre et la société représentée par l'école puis la classe et enfin l'élève de la classe.
- S'inscrire dans une démarche inclusive basée sur la découverte de la différence, son appréciation et son respect.
- Accepter le partage et le soutien.

Ce partenariat est régi par une convention tripartite (l'Éducation nationale, le centre de Jour pour Enfants « Les Lierres » et la Ville).

Par ailleurs, le dispositif Arc-en-ciel intervient régulièrement à la Maison de la Famille dans le dépistage des troubles du comportement.

Au niveau des associations locales

- **Loisirs et culture** : Handisport 92, Association scène et cos natation (activités aquatiques), Handikayak, Voile, Poney Club.
- **Accompagnement et soutien** : La maison de la famille, la GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle), L'association a pour objectif de favoriser la socialisation et l'inclusion sociale des personnes majeures ayant des troubles psychiques et/ou en situation d'isolement, par la création, en particulier, d'un groupe d'entraide mutuelle. L'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques).

ANNEXES

PLAN MERCREDI 2023-2026

COMPLÉMENT DU PEDT DE LA VILLE DE SÈVRES

Collectivité territoriale : Ville de Sèvres

Nom du correspondant : Karine GONCALO

Fonction : Coordinatrice du personnel des écoles et de l'animation

Direction des services de l'éducation, de la famille, l'enfance et de la jeunesse

Adresse : 54 Grande Rue 92310 Sèvres

Durée du projet : 3 ans

TERRITOIRE ET ACCUEILS DE LOISIRS /ÉCOLES CONCERNÉS

Accueils de loisirs	Référents
Croix Bosset 14 rue Croix Bosset	Dir : Guillaume BEAUZAMY Adj : Youssef MEHENNI
Gambetta 2 avenue Léon Journault	Dir : Corinne CULERIER Adj : Stéphanie GIRAUT-CATORC
Brimborion 21 avenue de la Division Leclerc	Dir : Valérie PAULHAC Adj : En cours de recrutement
Cotton 22 route de Gallardon	Dir : Drifa SELMI Adj : Bintou TRAORÉ
Gévelot 6 rue Carle Vernet	Dir : Paméla POLYNICE Adj : Laurie CATHELINAUD
Parc Cheviron 40 rue du Parc Cheviron	Dir : Eléna BARCELO LOZE Adj : François JOUVERT

École	Directeurs
Élémentaire Croix Bosset 14 rue Croix Bosset	Annick LE CORNEC
Élémentaire Gambetta A 4 rue Victor Hugo	Diane BRUAS
Élémentaire Gambetta B 2 rue Victor Hugo	Christelle DESWAERTE
Primaire Cotton 22 route de Gallardon	Yaël ATLANI

Élémentaire Bruyères 12 route du Pavé des Gardes	Ghislaine BUCAN
Maternelle Goéland et Pingouin 14 rue Croix Bosset	Séverine LIVA
Maternelle Parc Cheviron 40 rue du Parc Cheviron	Kevin PELLERIN
Maternelle Gambetta 2 avenue Léon Journault	Charlotte REBEYROLE
Maternelle Brimboration 21 av de la Division Leclerc	Henri COLOMBANI
Maternelle Bruyères 2 rue Louis Charpentier	Gaël HENAFF

OBJECTIFS ET MOYENS

Le dispositif Plan Mercredi vise à soutenir la qualité de l'offre éducative faite aux enfants à l'occasion du mercredi libéré.

Il promeut le caractère éducatif des activités périscolaires et met en cohérence les différents partenaires.

1- Objectifs éducatifs du plan mercredi

- *Permettre l'articulation des activités périscolaires avec les enseignants :*

Cet axe de travail sera mis en cohérence dans les projets pédagogiques des accueils de loisirs et permettra d'élaborer des projets communs.

Des rencontres entre les directeurs d'école et d'accueils de loisirs ont lieu tout au long de l'année, formelles et informelles, afin de favoriser une collaboration de qualité entre les différents acteurs du projet. Les directeurs d'accueil de loisirs participent au sein de chaque école aux réunions de rentrée scolaire ; ils y ont ainsi l'occasion de se présenter aux familles, avec leur équipe, et d'évoquer le fonctionnement et les projets de leur structure.

Les directeurs d'accueil de loisirs sont régulièrement invités aux conseils d'école et peuvent participer selon les situations, à des réunions d'échange avec les équipes éducatives de l'Education nationale. Pour exemple, les directeurs d'accueil de loisirs ont bénéficié d'une formation pour repérer et lutter contre le harcèlement scolaire, menée par la Conseillère pédagogique de la circonscription.

Dans la continuité du partenariat Éducation nationale/collectivité territoriale, un projet « Cour Oasis » est en cours pour cette nouvelle année scolaire, il consiste en l'aménagement d'une cour végétalisée dans une école primaire comprenant également un accueil de loisirs. Les deux directrices (école/accueil de loisirs) travaillent à ce projet avec la participation active de leurs équipes respectives.

Les équipes d'animation sont maintenant associés aux fêtes d'écoles de fin d'année scolaire avec tenue de stands, création de décors/costumes et participation aux spectacles. Les parents sont impliqués dans ces festivités et veillent à favoriser le bon relationnel des deux équipes éducatives et pédagogiques.

Un accent particulier est mis sur la mise en place d'activités physiques à destination des enfants, en cohérence avec le projet « École promotrice de santé ».

- *L'accueil de tous les publics :*

Les enfants en situation de handicap sont accueillis dans les accueils de loisirs avec un encadrement spécifique.

Chaque structure d'accueil dispose d'un « référent handicap » en capacité d'accueillir et de veiller sur les enfants porteurs de handicap.

En lien avec le service formation des Relations Humaines de la Ville de Sèvres, plusieurs animateurs ont pu participer à la formation suivante : « Formation des acteurs éducatifs dans l'accueil et l'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de handicap en accueils de loisirs ». Depuis, d'autres formations du même domaine ont été proposées par le CNFPT.

En juin 2018 la Ville de Sèvres a signé la Charte d'Engagement Réciproque visant à faciliter le parcours de l'enfant en situation d'handicap, élaborée par Réseau loisirs handicap en partenariat avec l'association SAIS 92, l'Éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales, le SDJES et l'Association des Maires du département.

- *Mise en valeur de la richesse des territoires :*

- Construction de partenariats :

Des partenariats sont construits avec les établissements culturels de la Ville comme la médiathèque, le musée de la céramique ou le SEL (Sèvres espace loisirs : cinéma et théâtre) afin de valoriser notre environnement.

Le tissu associatif riche permet de compléter la programmation des équipes d'animation.

Les parents sont associés aux journées portes ouvertes ainsi qu'à l'ensemble des manifestations de l'accueil de loisirs.

- Découverte du territoire :

Tout au long de l'année, les projets d'animation proposent des activités en lien avec l'environnement naturel de la Ville.

La découverte de l'environnement naturel, est favorisée, par exemple, par la mise en place d'un cycle ornithologie. Un professionnel a ainsi pu former nos équipes sur cette thématique.

Depuis le mois de juin 2022, un potager communal situé dans la cour intérieure de l'Hôtel de Ville a vu le jour. Nous souhaitons organiser des visites avec les enfants de la Ville (école et accueils de loisirs) afin de les sensibiliser sur la diversité des plantes aromatiques et leur mode de culture. Un prestataire expliquera aux enfants comment les entretenir, les cueillir et les consommer.

- *Développement d'activités éducatives de qualité :*

Les équipes d'animation élaborent des projets d'animation en lien avec leur projet pédagogique.

Ces projets s'articulent autour de 5 axes principaux :

- Développer les valeurs citoyennes.
- Favoriser la socialisation et l'épanouissement des enfants.
- Permettre la découverte et l'initiation à de nouvelles activités.
- Favoriser l'accès à la culture.
- Sensibiliser le jeune public au développement durable.

L'objectif principal du dispositif Plan mercredi est de proposer des activités variées et riches. Les actions menées veillent à respecter les besoins des enfants, en étant attentif au rythme de chacun, en laissant le choix d'y participer.

Des programmes d'activité sont réalisés afin de permettre aux enfants de se projeter sur le contenu de leur temps de loisirs, d'en appréhender l'inscription dans la durée et d'en échanger avec leur famille.

Les actions respectent une progression pédagogique et poursuivent une finalité propre (spectacle, réalisation, sortie, séjour...).

Exemples de projets :

- **Sport** : projet sur les Jeux Olympiques : l'accueil de loisirs Gévelot propose des initiations sportives aux enfants en favorisant la découverte des structures sportives de la Ville (la commune de Sèvres s'est inscrite dans le dispositif Terre de Jeux 2024, les enfants sont les principaux acteurs et pourront suivre la caravane des JO)

- **Environnement et Développement durable** : en lien avec la chargée de missions développement durable de la Ville, nous proposons des ateliers tissage de laine et observation de la tonte de notre cheptel de moutons.

De nombreux projets sont également développés sur le tri des déchets et le gâchis alimentaire. Nous travaillons en étroite collaboration avec le prestataire de la société de restauration et son sous-traitant, l'entreprise solidaire d'utilité sociale « Les Alchimistes », spécialisée dans le traitement et la valorisation des déchets organiques sous forme de compost.

La Maison de la Nature et de l'Arbre est un partenaire de qualité, de nombreuses actions d'animation sont proposées à nos équipes telles que la connaissance des arbres, la flore en général, les oiseaux et la petite faune (un animateur se déplace dans nos structures pour aborder ces différents sujets et ainsi apporter des connaissances supplémentaires à nos équipes).

- **Un projet cinématographique** est proposé par l'accueil de loisirs Croix Bosset suite au constat du manque de communication des enfants, conséquence de la pandémie. Ce projet est basé sur 3 types d'activités :

1) les activités manuelles pour confectionner les décors, les accessoires, les costumes. Ces activités vont développer chez l'enfant sa créativité, son expression, son rapport à l'esthétique.

2) les activités d'expression pour la mise en scène avec des jeux théâtraux. Ces activités vont accroître l'expression et la confiance en soi, la communication avec l'autre.

3) les activités multimédias pour assurer les tournages ainsi que les montages des films. Ces activités vont permettre la concentration, l'écoute des consignes claires, le respect du matériel et des autres.

- **Un projet sur la découverte des saisons** qui permet aux enfants de grandir à leur rythme en découvrant la nature et le monde qui nous entoure.

1) Pourquoi les saisons ? (la nature, le temps)

2) Différences entre les saisons (produits, météo, activités)

3) Les saisons sous différents angles (musique, art culinaire, les couleurs)

- **Un projet sur les « Voyages à travers le temps »**. L'idée étant de faire découvrir aux enfants le passé proche, le 19^{ème}, le 20^{ème} et le 21^{ème} siècle, où ils pourront se projeter (Création d'un livre évolutif, découverte des jeux d'époques, grande fresque chronologique, découvertes technologiques, création d'une machine à remonter le temps, fabrication d'une flamme olympique pour l'ouverture des JO...)

- **Un mini-séjour sera** organisé à l'été 2024 : cette action marquera l'aboutissement de nos projets sur l'environnement. Il se déroulera sur la côte d'Opale avec pour objectif de favoriser la mise en valeur et la découverte de la richesse du territoire.

Des activités alliant sports nautiques et découverte de la nature seront proposées.

2- Les partenaires

Institutionnels : CAF, SDJES, Éducation Nationale

Associatifs : toutes les associations souhaitant intervenir sur les temps périscolaires pour compléter la programmation des équipes d'animation, telles que :

- La SUM (Sèvres unité musique) : activités musicales.
- Dynamic Sèvres : activités sportives.
- Savants fous : activités scientifiques.
- Les Alchimistes : sensibilisation sur le tri des déchets organiques.
- N'Joy/Handisports 92 : sensibilisation au handicap, à la citoyenneté.
- Intervenants divers : Anglais, Échecs, Arts plastiques...
- Association LICRA : proposition d'animation laïque et ludique (sensibilisation sur les valeurs de la république, la laïcité, le vivre ensemble, la discrimination, le racisme, le handicap...).

Communaux : les infrastructures de la Ville (médiathèque, piscine, stade, gymnase...), le SEL, la Manufacture (projet céramique).

ORGANISATION

- **En maternelle**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
8h30-11h30	École	École	Accueil de loisirs de 7h30 à 18h30	École	École
11h30-13h30	Temps périscolaire	Temps périscolaire		Temps périscolaire	Temps périscolaire
13h30-16h30	École	École		École	École
16h30-18h30	Temps périscolaire	Temps périscolaire		Temps périscolaire	Temps périscolaire

• **En élémentaire**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
8h30-12h00	École	École	Accueil de loisirs de 7h30 à 18h30	École	École
12h00-14h00	Temps périscolaire	Temps périscolaire		Temps périscolaire	Temps périscolaire
14h00-16h30	École	École		École	École
16h30-18h00	Étude surveillée	Étude surveillée		Étude surveillée	Étude surveillée

Déclaration du temps périscolaire et extrascolaire auprès du SDJES : les activités déclarées auprès du SDJES sont l'accueil de loisirs du soir, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires.

Taux d'encadrement appliqué :

- En élémentaire, 1 animateur pour 12 enfants.
- En maternelle, 1animateur pour 8 enfants (mercredi et vacances) et 1 animateur pour 10 enfants (accueil de loisirs du soir).

La Ville de Sèvres propose 3 formules d'accueil pour la journée du mercredi. L'inscription s'effectue sur le nouveau portail « Sèvres Espace Familles » pour l'année scolaire, avec possibilité de modifier ou d'annuler un mercredi en respectant un délai de 72h.

Choix n°1 : inscription journée complète avec déjeuner

Choix n°2 : inscription ½ journée matin avec ou sans déjeuner

Choix n°3 : inscription ½ journée après-midi sans déjeuner

Concernant les inscriptions des enfants à l'accueil de loisirs du soir en maternel, les familles effectuent également les inscriptions sur le portail « Sèvres Espace Familles » avec possibilité d'annulation ou d'inscription dans un délai de 24h.

COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS



ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS



2023/2024

Accueil de Loisirs BRIMBORION

Capacité d'accueil : **48** enfants maternels et **84** enfants élémentaires

21 avenue de la Division Leclerc **01 45 34 26 80**
Directrice – Valérie PAULHAC **06 47 56 86 00**
Adjoint –
Gardiennne – Marie GUERRIER..... **06 98 32 91 75**

Accueil de Loisirs GEVELOT

Capacité d'accueil : **104** enfants élémentaires et **56** enfants maternels

6 rue Carle Vernet **01 41 14 12 67**
Directrice – Pamela POLYNICE..... **06 62 95 09 29**
Adjointe – Laurie CATHELINAUD..... **06 23 47 42 81**
Gardien – Alain POUGET **06 98 32 91 82**

Accueil de Loisirs COTTON

Capacité d'accueil : **48** enfants

22 route de Gallardon **01 45 34 16 97**
Directrice – Drifa SELMI **06 15 05 77 36**
Adjointe – Bintou TRAORÉ..... **07 72 43 72 05**
Gardiennne – Ramata TRAORÉ **06 50 70 23 02 / 01 46 26 03 02**

Accueil de Loisirs du PARC CHEVIRON

Capacité d'accueil : **64** enfants

40 rue du Parc Cheviron **01 45 07 26 85**
Directrice – Eléna BARCELO LOZE..... **06 47 57 47 10**
Adjoint – FRANÇOIS JOUVERT **06 15 32 29 04**
Gardiennne – Eve MALINOSKY..... **06 98 32 91 85 / 01 45 07 21 76**

Accueil de Loisirs CROIX BOSSET

Capacité d'accueil : **56** enfants maternels et **72** enfants élémentaires

14 rue Croix Bosset **01 41 14 12 91**
Directeur – Guillaume BEAUZAMY **06 23 59 87 15**
Adjoint – Youssef MEHENNI..... **06 12 09 11 67**
Gardiennne – Sylvie OLEON **06 98 32 91 88 / 01 41 14 12 90**

Accueil de Loisirs GAMBETTA

Capacité d'accueil : **64** enfants

2 avenue Léon Journault..... **01 46 26 52 80**
Directrice – Corinne CULERIER **06 67 49 08 84**
Adjointe – Stéphanie GIRAULT-CATORC.....**06 15 05 09 18**
Gardiennne – Khadija OUBAKRIM**06 47 52 24 84 / 01 41 14 11 53**

Écoles maternelles

GAMBETTA

Directrice – Charlotte REBEYROLE

2 avenue Léon Journault **01 45 34 60 74**

Mél 0920766h@ac-versailles.fr

Gardienne - Khadija OUBAKRIM **06 47 52 24 84**

BRIMBORION

Directeur – Henri COLOMBANI

23 avenue de la Division Leclerc **01 45 34 94 81**

Mel 0922402l@ac-versailles.fr

Gardienne - Marie GUERRIER **06 98 32 91 75**

COTTON

Directrice – Yaël ATLANI

22 route de Gallardon **01 45 34 16 97**

Mel 0921569f@ac-versailles.fr

Gardienne – Ramata TRAORÉ – **06 50 70 23 02**

BRUYÈRES

Directeur – Gaël HÉNAFF

2 rue Louis Charpentier **01 46 26 23 21**

Mel 0920825x@ac-versailles.fr

Gardienne et ATSEM – Pascale MEUNIER **06 47 52 40 08**

GOÉLAND ET PINGOUIN

Directrice – Séverine LIVA

14 rue Croix Bosset **06 29 13 29 16**

Mel 0920767j@ac-versailles.fr

Gardienne – Sylvie OLÉON **06 98 32 91 88**

PARC CHEVIRON

Directeur – Kevin PELLERIN

40 rue du Parc Cheviron **01 45 07 26 85**

Mel 0922135w@ac-versailles.fr

Gardienne - Eve MALINOSKY **06 98 32 91 85**

Écoles élémentaires

GAMBETTA A

Directrice – Diane BRUAS

4 rue Victor Hugo **01 46 26 77 45**

Mel 0920721j@ac-versailles.fr

Gardiennne – Fatima DEDARALLY **06 98 32 90 81**

Gardiennne – Catherine BLOT **06 47 52 07 70**

GAMBETTA B

Directrice : Christelle DESWAERTE

2 rue Victor Hugo **01 45 34 70 04**

Mel 0920720h@ac-versailles.fr

Gardiennne – Fatima DEDARALLY **06 98 32 90 81**

Gardiennne – Catherine BLOT **06 47 52 07 70**

COTTON

Directrice – Yaël ATLANI

22 route de Gallardon **01 45 34 16 97**

Mel 0921569f@ac-versailles.fr

Gardiennne – Ramata TRAORÉ 06 50 70 23 02

BRUYÈRES

Directrice – Ghislaine BUCAN

12 route du Pavé des Gardes **01 45 34 07 79**

Mel 0920724m@ac-versailles.fr

Gardiennne - Florence PERRO 06 47 56 99 20

CROIX BOSSET

Directrice – Annick Le CORNEC

14 rue Croix Bosset **01 41 14 12 91**

Mel 0921607x@ac-versailles.fr

Gardiennne – Sylvie OLEON 06 98 32 91 88

Inspection de l'Éducation nationale

Inspecteur de la 23^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine – Monsieur Jérôme BIAU

53 Grande Rue – Tél **01 30 83 44 82**

Mel (secrétariat) 0922543p@ac-versailles.fr

Inspection Académique des Hauts-de-Seine

Inspectrice d'Académie – Monsieur Frédéric FULGENCE

Centre administratif départemental – 167/177 avenue Joliot Curie 92013 Nanterre Cedex

Tél **01 40 97 34 34**

Mel (secrétariat) ce.ia92@ac-versailles.fr

École privée Jeanne d'Arc

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Directrice – Madame Nathalie CAMPMAS jdacampmas@orange.fr

Tél (secrétariat) **01 45 34 23 89**

COLLÈGE

Directeur – Monsieur Jean-Luc CAZENAVE jdacazenave@orange.fr

5 rue de Rueil

Tél (secrétariat) **01 45 34 23 89**

Collège de Sèvres

Principale – Nadège RICHET Ce.0921244c@ac-versailles.fr

Adjointe – Madame BOUCID

1 parvis Charles de GAULLE – Tél **01 45 34 30 06**

Lycée Jean-Pierre Vernant

Proviseure – Anne-Laure MARTORELL Anne-Laure.martorell@ac-versailles.fr

Adjointes – Madame CROCHEMAR – Madame ZEPPEFELD

21 rue du Dr Gabriel Ledermann – Tél **01 46 26 60 10**

CHARTRE D'UTILISATION PARTAGÉE DES LOCAUX ET DES RÈGLES DE VIE A L'ÉCOLE

ENTRE

L'école XXX

Représentée par son directeur, XXX

ET

L'accueil de loisirs XXX,

Représenté par son directeur, XXX

Préambule

La mise en œuvre des activités périscolaires, développées dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire (PEDT), peut conduire la Direction des services de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse (DSEJ) à utiliser certains locaux communs et certaines salles de classe en dehors des heures où ceux-ci sont affectés à la formation initiale des élèves, conformément à l'article L 212-15 du Code de l'éducation¹.

La mise en œuvre de cette possibilité relève d'un examen établissement par établissement. Celui-ci doit prendre en compte :

- o le besoin des enfants de disposer de locaux adaptés à l'activité conduite pendant le temps scolaire comme pendant les temps périscolaires,
- o l'importance, pour les animateurs, de disposer de locaux adaptés à la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire,
- o la nécessité, pour les enseignants, d'utiliser certains locaux municipaux autres que les locaux scolaires après la fin du temps de classe.

La présente charte a pour objet de définir les règles régissant l'utilisation partagée des locaux et du matériel par les enseignants, les personnels d'animation, et toute personne travaillant à l'école (Atsem, gardien,...) ou y intervenant (éducateur sportif, parent...) dans le cadre de leurs activités.

La signature de cette charte permet de **définir** et de **reconnaître** le rôle de chacun des partenaires du PEDT et d'**acter** des engagements réciproques afin de renforcer les relations partenariales dans une logique de complémentarité au service des enfants de la Ville de Sèvres.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1° : principes partagés

Les utilisateurs qui occupent les locaux s'engagent à y faire respecter :

- o les règles de vie mises en place par la communauté éducative du site (ensemble du personnel travaillant auprès des enfants),
- o le règlement de la structure ainsi que les principes de neutralité et de laïcité.

Des dispositions sont prises entre les utilisateurs pour :

- o préserver l'intégrité des réalisations des enfants, des travaux des équipes,
- o assurer la mise en sûreté des documents confidentiels et du matériel personnel de l'enseignant et des élèves, du matériel fragile ou de valeur,
- o maintenir l'état de propreté initial,

¹ Toutefois, la Ville s'autorise à utiliser les locaux scolaires même non-inscrits dans les annexes en cas de danger imminent pour les personnes.

- o permettre la réalisation du nettoyage quotidien.

De fait, l'utilisateur veillera à ce que l'ensemble de la salle tant dans son organisation que dans sa disposition, soit identique avant et après utilisation de ladite salle.

Tout manquement devra être signalé selon sa gravité :

- o aux responsables d'établissements signataires de la charte,
- o à la DSEJ en cas de vol, dégradation de biens, sécurité des personnes.

Chacun s'engage à remplacer le matériel dégradé sur son propre budget dans les délais les plus brefs.

ARTICLE 2° : comportements à adopter

Les membres de la communauté éducative sont les garants de la sécurité physique, affective et morale des enfants placés sous leur responsabilité. Leur rôle d'exemplarité auprès des enfants est essentiel.

A ce titre, les membres de la communauté éducative doivent en toutes circonstances :

- o adopter une attitude bienveillante à l'égard des enfants comme à l'égard des adultes,
- o favoriser le dialogue et la concertation entre les différentes équipes,
- o s'assurer de la transmission des consignes et informations concernant les enfants lors de chaque rotation des temps de la journée
- o respecter et valoriser le travail des partenaires,
- o s'astreindre au respect de leurs engagements professionnels (assiduité, ponctualité, respect des consignes données et des règles communes...),
- o adopter une tenue vestimentaire adaptée à leur travail,
- o conserver un langage adapté au contexte professionnel et à l'encadrement des enfants (respect, calme...)
- o s'assurer du respect de l'ordre, de la sécurité des enfants et de la prévention des risques
- o avoir un usage des écrans, matériels informatiques et téléphones portables réduit aux besoins professionnels

ARTICLE 3° : locaux mis à disposition

Mise en place d'une réciprocité de mise à disposition des locaux :

D'une part, afin de conduire les activités éducatives dans de bonnes conditions en favorisant la constitution de petits groupes d'enfants dans différents espaces, la Ville recherche prioritairement à utiliser les locaux adaptés aux activités proposées :

- o à proximité quand cela est possible (accueils de loisirs, ou terrains de sports, gymnases, établissements culturels, locaux associatifs, établissements partenaires...),
- o mais aussi dans l'enceinte de l'école (salle informatique, salle de jeux, BCD, réfectoire, salle ateliers arts plastiques, cour de récréation, préau, salle de classe...).

D'autre part, les structures à vocation de loisirs (accueils de loisirs, terrains de sport, gymnases, établissements culturels, locaux associatifs, établissements partenaires...) peuvent être mises à disposition des équipes enseignantes sur les temps scolaires ou lors des évènements.

En conséquence, les utilisateurs renseignent les documents suivants :

- o l'index récapitulant les annexes
- o une annexe par espace définissant :
 - o le lieu
 - o la période de prêt (jour, heure, date...)
 - o les signataires
 - o l'activité
 - o le matériel
 - o les consignes particulières

ARTICLE 4° : modalités d'utilisation des locaux et du matériel (fiche spécifique en annexe)

1 - Locaux

Dans tous les cas, les signataires de ladite charte s'engagent mutuellement :

- o à garantir un espace dans l'école réservé aux enseignants : pour recevoir les parents, permettre le travail en équipe et le travail individuel des enseignants,
- o à garantir un espace de réunion pour les équipes d'animation,
- o à veiller à organiser le nettoyage des espaces en dehors de la présence des enfants et en concertation avec les services concernés,
- o à restituer un espace identique à celui trouvé en entrant,
- o à informer de la nature des activités menées dans les salles,
- o à restituer les clés et/ou libérer les locaux à l'heure prévue pour ne pas perturber l'organisation de l'établissement,
- o à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect collectif des règles de vie prédéfinies des espaces utilisés,
- o à permettre le démarrage des activités à l'heure et dans les conditions prédéfinies,

- o à diffuser et donner accès :
 - au règlement intérieur de l'établissement pour l'ensemble de l'équipe éducative,
 - aux règles de fonctionnements spécifiques.

2 - Matériel

Les différentes équipes intervenantes bénéficient de leur propre matériel de fonctionnement (type : feuilles, feutres, colle...) permettant de mener à bien leurs actions.

Cependant, il est possible qu'elles sollicitent l'utilisation d'autre matériel d'investissement acheté par la Ville pour les différents temps de la journée des enfants/élèves, de type : jeux roulants, matériel EPS, matériel informatique, matériel audio-visuel, livres...et mobilier.

Le matériel partagé fait l'objet d'une concertation entre les utilisateurs afin de préciser d'éventuelles restrictions (matériel identifié) et les conditions de leur utilisation et de leur rangement.

Dans ce cas, chacun s'engage :

- o à rendre disponible le matériel concerné,
- o à utiliser le matériel pour les activités auquel il est destiné,
- o à veiller à ne pas détériorer le matériel et le rendre en état de marche
- o à assurer le rangement dans les espaces prévus à cet effet.

Dans chaque lieu, un espace de rangement du matériel dédié pourra être identifié pour permettre une appropriation rapide.

ARTICLE 5° : application des règles de sécurité

Les règles de sécurité applicables dans les ERP (établissement recevant du public) sont applicables sur l'ensemble des temps. Chaque utilisateur devra connaître et maîtriser les consignes d'urgence. L'encadrant est responsable de la sensibilisation des enfants accueillis, aux règles d'urgences (consignes d'évacuation et de mise en sûreté).

La Ville s'engage à ce que les normes de sécurité et d'hygiène soient respectées et les locaux déclarés aux instances compétentes.

La Ville souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble de ses locaux, auprès de la SMACL.

Il sera fait application de la législation en matière d'ERP (établissement recevant du public) pour ce qui concerne la connaissance et la mise en œuvre des règlements différents.

Une vigilance toute particulière sera portée à l'accès aux locaux.

ARTICLE 6° : responsabilité et engagements de chacun des partenaires

Les signataires s'engagent à présenter cette charte à l'ensemble des partenaires concernés : enseignants, ATSEM, animateurs, assistants de vie scolaire, assistants d'éducation, gardien ou intervenants spécialisés et à la faire respecter.

Tout manquement de l'une ou l'autre partie devra être signalée dans les plus brefs délais au responsable de la structure.

Fait à Sèvres, le _____

Signatures :

Le directeur de l'école,	Le directeur de l'accueil de loisirs,
La directrice des services de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse,	L'inspecteur de l'Éducation nationale,
Sandrine FISSOUNE	Jérôme BIAU
Conseiller Délégué aux accueils de loisirs	1^{ère} adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires, au service numérique et aux commerces
Thomas PARDOUX	Anne TEXIER

Présenté au conseil d'école le :

Nombre d'annexes (dont l'index) :

Annexe n° 1 à la charte d'utilisation partagée des locaux

Nom de la structure (école et accueil de loisirs) :	Espace ou salle concerné(e) :
--	--------------------------------------

Activités menées		Consignes particulières :
Période de validité		
Jours et heures concernés		
Liste du matériel pouvant être utilisé		
○		
○		
○		

Signataires de cette annexe :

Nom	Prénom	Fonction	Date et signature



Ateliers du Temps du Midi CP-CE1

Après validation de tes choix, voici un récapitulatif des ateliers que tu feras durant le 1^{er} trimestre :

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

LUNDI		MARDI	
MUSIQUE  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>	MULTISPORTS  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>	EXPÉRIENCES  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/> AMUSANTES	JEUX SPORTIFS  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>
ARTS PLASTIQUES  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>		THÉÂTRE  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>	
JEUDI		VENDREDI	
ÉCHECS  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>	Danse  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>	ART DU PAPIER  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>	MUSIQUE  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>
SPORTS JO  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>	CUISINE ET BIEN-ÊTRE  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>	JEUX DE VISÉE ET DE LANCER  <input style="float: right; margin-top: 5px;" type="checkbox"/>	

Début des ateliers : lundi 09 octobre 2023.

PRÉSENTATION DES ATELIERS CP-CE1

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

Ateliers avec inscription sur liste :

- **Anglais** : venez participer à nos ateliers immersifs pour apprendre l'anglais en s'amusant
- **Déco cantine** : offrir aux enfants un cadre chaleureux en les faisant participer à la décoration
- **Echecs** : s'initier aux échecs en découvrant les pièces, les déplacements et les stratégies
- **Futsal** : découverte des règles de foot en salle
- **Grs** : découverte d'une véritable discipline sportive avec manipulation de cordes, de rubans, de cerceaux et de ballons
- **Jeux collectifs** : jeux de courses, relais, et jeux de ballons
- **Le comptoir des aliments** : découverte ludique des trésors de l'alimentation autour du monde
- **Musique** : écouter, chanter tout en s'amusant
- **Recole et rebricole** : parce que rien ne se perd et tout se transforme, laissez votre créativité s'exprimer
- **Récré sport** : moment de partage, de découverte autour du sport
- **Savants fous** : découverte et approche de l'univers scientifique à l'aide de jeux et d'expériences
- **Tout en papier** : création de différents objets à base uniquement de papier

Ateliers libres sans inscription :

(Si tu n'as pas envie de rester dans la cour, tu peux te rendre aux ateliers libres)

- Jeux de société, jeux de cartes/Jeux de constructions/ Jeux de raquettes/tennis de table/ jeux de ballon /initiation aux arts créatifs (affichage dans la cour).

Ville de Sèvres

Direction des services de la Famille, de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse

Temps de la pause méridienne

École élémentaire des Bruyères